

QUALITÉ & RÉGLEMENTATION

Qualiopi

DÉFINITION

Qualiopi est la certification qualité obligatoire pour les organismes de formation, les CFA et les centres de bilan de compétences depuis le 1^{er} janvier 2022. Sans Qualiopi, un organisme ne peut plus bénéficier des financements publics (CPF, AIF, PTP, OPCO).

Qualiopi atteste qu'un organisme respecte les 7 critères du Référentiel National Qualité (RNQ) : information du public, parcours pédagogiques adaptés, accompagnement, qualification des formateurs, etc.

Pour toi en reconversion, Qualiopi est un prérequis absolu : sans ce label, ton CPF, ton AIF, ton PTP ne peuvent pas financer la formation. C'est le tri n°1 dans les 11 000+ organismes de formation déclarés en Nouvelle-Aquitaine.

Mais attention au piège : Qualiopi atteste d'un processus qualité, pas d'un résultat. Un organisme Qualiopi peut avoir un processus impeccable et un taux d'insertion catastrophique. Qualiopi est nécessaire, jamais suffisant.

Ce que je vérifie en plus de Qualiopi avant de recommander un organisme :

- Taux d'insertion à 6 mois sur la filière précise (pas le global)
- Profil des formateurs (anciens en exercice ou pédagogues purs ?)
- Période en entreprise (vraie mission ou observation passive ?)
- Liste d'entreprises qui ont recruté des sortants

Qualiopi est le minimum d'entrée. Le reste, c'est du discernement.

Fiche extraite du Glossaire de la formation professionnelle.

Auteur : Benjamin Duplaa - directeur IFPA Poitiers, 15 ans d'accompagnement reconversion à Bordeaux, France.

Version à jour (les règles évoluent) : benjaminduplaa.com/lexique/qualiopi

Diffusion libre - citation appréciée.



Scanner pour ouvrir le PDF